

**38 PALAISEAU**  
**134 RUE DE PARIS – 91120 - PALAISEAU**  
**Société par actions simplifiée au capital de 999,00€**  
**Immatriculée au Greffe de Fort-de-France sous le numéro SIREN 910 907 286**

**Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire**  
**en date du 1<sup>er</sup> juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juin,

Les associés de la société 38 PALAISEAU se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, sur convocation du Président, Madame Anne NGUYEN, faite conformément à la loi et aux statuts.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé présent en entrant en séance, tant à titre personnel que, le cas échéant, comme mandataire d'autres associés. Les pouvoirs des associés représentés ont été annexés à la feuille de présence.

Madame Anne NGUYEN préside la séance.

Le président de séance constate que la feuille de présence, certifiée exacte par le Président, fait ressortir que les associés présents ou, le cas échéant, représentés, possèdent la totalité des actions composant le capital social et qu'en conséquence, l'Assemblée Générale régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Le président de séance rappelle que l'assemblée générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Constatation de la cession totale des actions de 38 HOLDING à Madame PHAM Thu Trang et Madame HO Thi Thuy Hien ;
- 2- Prise d'acte de la démission de Madame Anne NGUYEN de ses fonctions de Présidente ;
- 3- Nomination d'un nouveau Président ;
- 4- Pouvoirs pour formalités.

**TTP AN TTHH**  
**DLV**

Le président met aux voix les résolutions suivantes :

## **Texte des résolutions**

### **Première résolution**

La collectivité des associés, prend acte de la cession, en date du 1<sup>er</sup> juin 2025 de la totalité des 999 actions de la société détenues par la société 38 HOLDING : 500 actions à Madame PHAM Thu Trang et 499 actions à Madame HO Thi Thuy Hien.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### **Deuxième résolution**

La collectivité des associés prend acte de la démission de Madame Anne NGUYEN de ses fonctions de Présidente de la société, à effet immédiat.

*Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.*

### **Troisième résolution**

L'assemblée nomme en qualité de Président de la société : Monsieur Damien LE VO, né le 29 décembre 1992 à HO CHI MINH VILLE (Vietnam), de nationalité française, demeurant 38 rue Marx Dormoy, 75018 PARIS.

Le Président exercera ses fonctions pour une durée indéterminée à compter de ce jour.

Monsieur Damien LE VO déclare accepter ce mandat et certifie n'être frappé d'aucune interdiction, déchéance ou incompatibilité de nature à lui interdire d'exercer cette fonction conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

TTP AN TTHH  
DLV

***Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.***

#### **Quatrième résolution**

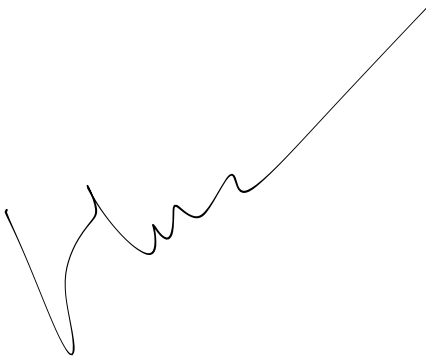
Tous pouvoirs sont donnés au président pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

***Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.***

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, conformément à l'article quatorze (14) des statuts, par les associés pour servir et valoir ce que de droit.



Madame Thu Trang PHAM



Madame Thi Thuy Hien HO



Pour la SAS 38 HOLDING  
Madame Anne NGUYEN

*Bon pour acceptation des fonctions  
de Président à compter de ce jour*



Monsieur Damien LE VO  
*Signature précédée de la mention « Bon pour  
acceptation des fonctions de Président à  
compter de ce jour »*